



LE PETIT DÉNATOIS

Janvier 2023

Numéro 8



ÉDITO DU MAIRE

Dénatoises, Dénatois.

Après deux années de restrictions sociales nous avons pu, lors de ce dernier semestre renouer avec les activités culturelles de la commune et nous avons aussi abordé avec beaucoup de plaisir la trêve des confiseurs.

Le conseil municipal et moi-même avons une pensée pour celles et ceux qui nous ont quittés durant l'année et nous renouvelons notre soutien à leurs proches.

Je tiens à remercier tous les agents de la municipalité, le corps enseignant de notre école et les services de la communauté d'agglomération de l'albigeois pour les services rendus envers notre commune et pointer du doigt leur professionnalisme.

2023 nous a ouvert les bras.

Nous entrons dans cette nouvelle année avec optimisme et espoir que celle-ci soit belle et voit nos projets se concrétiser. Le groupe scolaire devrait se terminer avant la fin de l'année et la première tranche de la rénovation de la rue des Remparts sera achevée au printemps, sans oublier tous les projets au quotidien d'une commune.

Beaucoup d'entre vous nous demandent d'éteindre les lumières du village et des hameaux afin de respecter une sobriété énergétique obligatoire. Nous partageons ce souhait et avons entamé les démarches nécessaires, l'extinction de nuit sera opérationnelle dans le courant de l'année 2023.

Malgré le contexte, la commune se porte bien et nous souhaitons que vous trouviez un vrai bonheur de vivre dans notre beau village.

Je remercie chaleureusement mes adjoints, tous les conseillers municipaux pour le travail accompli cette année. Leur implication, la qualité de leur travail et leur bienveillance sont de véritables moteurs pour moi et la commune. Je remercie également chacun des acteurs de notre commune : artisans, commerçants, agriculteurs, membres et bénévoles des associations. Grâce à vous tous Dénat se dynamise et vit.

Je souhaite que l'année 2023 soit synonyme de dynamisme, de joie et de respect.

Nous aurons l'occasion d'échanger librement durant les vœux de la commune, le 22 Janvier à 11h00 à la salle Robert Raynal. Je vous invite à venir nombreux.

Je vous souhaite à toutes et à tous, ainsi qu'à vos familles, une belle et heureuse année 2023.

Fier de notre village.
Olivier Oustric

DATES À RETENIR

Samedi 14 janvier 2023

Apéro-concert au profit du Téléthron,
À 19h, à la salle des fêtes,
Organisé par l'Association Culture et
Loisirs et Festibastide.

Samedi 21 janvier 2023

Soirée Jeux de société,
À 20h, à la salle des fêtes,
Organisée par l'Association Familles
Rurales de Dénat.

Dimanche 22 janvier 2023

Vœux du conseil municipal,
À 11h, à la salle des fêtes

Samedi 4 février 2023

Loto de l'Association Communale de
Chasse de Dénat,
À 20h30, à la salle des fêtes

SOMMAIRE

État civil - 2

Les dernières décisions - 2

Vœux du conseil municipal - 3

Octobre Rose - 3

Commémoration du 11 novembre - 3

Projet de la nouvelle école - 4

Réunions des hameaux - 4

Travaux de la rue des Remparts - 5

Évolution du tri sélectif - 5

En bref... - 5

Prévenir les cambriolages - 6

Dernières nouvelles de l'ADMR - 7

Mentions légales :

Directeur de la publication : Olivier Oustric

Directrice de la rédaction : Marie Estéveny

Imprimé par la Commune de Dénat

Tirage en 410 exemplaires

ÉTAT CIVIL

Nous souhaitons la bienvenue à :

- Ambre CAUSSE,
née le 06/07/2022

- Lonnie FENAYROU,
née le 19/09/2022

- Paolo TRINDADE,
né le 09/11/2022

Nos plus sincères félicitations à :

- Mélodie SOUYS
& David MAURICE,
mariés le 27/08/2022

*Ils nous ont malheureusement
quittés :*

- Élise CARLES, veuve REY,
décédé le 29/09/2022

- Claudine BRU, épouse PREGET,
décédée le 17/11/2022

- Paulette PEZOUS, veuve BERNAT,
décédée le 04/12/2022

- Renée JAMME, veuve BARTHE,
décédée le 17/12/2022



Illumination et décoration
du village pour Noël



LES DERNIÈRES DÉCISIONS

Voici un extrait des principales décisions prises lors des derniers conseils municipaux.

Vous trouverez l'ensemble des comptes rendus des conseils municipaux sur le site internet de la municipalité : www.mairie-denat.fr.

• Validation des lignes directrices de gestion

Ce document permet de formaliser notre politique de gestion des ressources humaines sur le temps du mandat, autour de deux champs d'application :

- La mise en œuvre de la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines,

- Les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels.

Il garantit la transparence et l'équité dans la gestion des agents publics et vise à assurer l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

• Mise en place de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité

Le conseil municipal a autorisé M. le maire à signer une convention avec la Préfecture du Tarn afin de pouvoir transmettre par voie électronique nos actes soumis au contrôle de légalité.

Une seconde convention sera signée avec l'Association des Maires et des Élus Locaux du Tarn qui a mis en place une plateforme de dématérialisation homologuée permettant la réalisation de ces télétransmissions à moindre coût.

• Attribution des marchés pour la construction de l'école

42 offres ont été déposées lors de la consultation qui s'est déroulée du 1er au 29 juillet 2022.

Les entreprises retenues sur les différents lots sont les suivantes :

- Lot Terrassement – Voirie – Réseaux divers : Eurovia Midi-Pyrénées

- Lot Fondations – Gros œuvre : Entreprise Bilski

- Lot Enduits extérieurs : La façade Aveyronnaise

- Lot Charpente Bois – Couverture en tuiles : Entreprise Probat

- Lot Auvents extérieurs : Baron Charpente

- Lot Bardage bois : infructueux

- Lot Menuiseries extérieures : Sarl Durand Jean

- Lot Cloisonnement – Doublages – Plafonds : Sarl Trujillo Patrick

- Lot Menuiseries intérieures : sans suite

- Lot Revêtement de sol en carrelage – Faiences : Sarl AJC Carrelage

- Lot Revêtement de sol souple : Sarl Rey Sol Confort

- Lot Peintures – Nettoyage final : Sarl Lacombe

- Lot Électricité – Courants forts – Courants faibles : Vedelec

- Lot Chauffage – Ventilation – Climatisation – Plomberie – Sanitaire : ENR

- Lot Clôtures – Espaces verts : Espaces Verts Massol

• Commission urbanisme

Une commission urbanisme a été créée. Elle a pour mission d'établir une grille de notation qui lui permettra de statuer sur les décisions d'autorisation de travaux lorsque les architectes des bâtiments de France émettent des réserves sans s'opposer. Ses décisions concerneront notamment les demandes d'installation de panneaux photovoltaïques.

• Forfait de consommation électrique pour les locations de la salle Robert Raynal

Suite aux travaux de rénovation de la salle Robert Raynal, une tarification de la consommation électrique avait été mise en place lors de la location de la salle Robert Raynal.

Le relevé du compteur et la facturation post-location s'avérant contraignants, les conseillers municipaux ont décidé de fixer un forfait pour la consommation électrique. Ce forfait de 20 € (montant moyen observé) sera applicable à chaque location à compter du 1er janvier 2023.

VŒUX DU CONSEIL MUNICIPAL

Le maire, Olivier Oustric, et l'ensemble du conseil municipal ont le plaisir de vous inviter à la :

Cérémonie des vœux,

qui se déroulera le :

Dimanche 22 janvier 2023,

À 11h,

À la salle Robert Raynal.

OCTOBRE ROSE

Tout au long du mois d'octobre, de nombreux événements sont organisés en France dans le but de sensibiliser les femmes au dépistage du cancer du sein et de récolter des dons pour financer et faire avancer la recherche.

Le 30 octobre dernier, une petite centaine de personnes ont répondu à l'invitation du conseil municipal et se sont retrouvées pour une marche solidaire.

Les élus ont tenu un stand où les participants pouvaient faire un don ou acquérir un objet ou un vêtement aux couleurs d'Octobre Rose. Les 700 € récoltés ont été intégralement reversés à la Ligue contre le cancer. Nous tenons à vous remercier pour votre générosité.



Après ces deux premières années de mandat où l'épidémie de Covid-19 nous a empêchés d'organiser cette manifestation, nous sommes heureux de pouvoir enfin vous réunir.

Il nous tient à cœur de partager ce moment convivial avec vous. Nous comptons sur votre présence.

C'est sous un sublime soleil d'automne que les participants les plus courageux se sont élançés sur un circuit long de 8 km qui empruntait une bonne partie du sentier des Boucles de l'Assou.

Une demi-heure plus tard, le départ pour une marche de 4 km était donné. Ce parcours empruntant les routes du village et de ses abords permettait la participation des personnes à mobilité réduite et des familles ayant des enfants en poussette.



A leur arrivée, les participants se sont vus offrir une pomme provenant des Vergers de Montdragon, notre généreux partenaire sur cette action solidaire.

Nous remercions toutes les personnes qui se sont mobilisées pour faire de cet événement une belle réussite.

COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE

Le 11 novembre, journée nationale de commémoration de l'anniversaire de la signature de l'armistice de 1918, de "commémoration de la Victoire et de la Paix", et d'hommage à tous les "Morts pour la France" des conflits anciens ou actuels, a vu le rassemblement d'une petite centaine de personnes, au monument aux morts de Dénat.

Sous un soleil radieux, Olivier Oustric a débuté la célébration par un discours dans lequel il a rappelé quelques éléments marquants de la première guerre mondiale. Il a également remercié les membres des associations Histoire de nos pères et Mémoires de guerre 14-54, les enfants de l'école communale et les élus de Labastide-Dénat et Puygouzon pour leur participation.

Des écoliers ont ensuite lu le message de Sébastien Lecornu, ministre des Armées, et de Patricia Mirallès, sa secrétaire d'Etat chargée des Anciens combattants et de la Mémoire.

Deux enfants ont déposé une gerbe de fleurs au pied du monument aux morts, puis la sonnerie aux morts a retenti dans les rues du village.

Olivier Oustric et Marie Estéveny ont ensuite fait l'appel des soldats dénatois "Morts pour la France", ainsi que des soldats français décédés durant l'année écoulée.

Cette cérémonie s'est clôturée par une Marseillaise, entonnée à cappella par l'ensemble des participants. Ces derniers ont ensuite partagé un verre de l'amitié offert par la municipalité.



PROJET DE LA NOUVELLE ÉCOLE

Fin août, certains conseillers municipaux, bien accompagnés par les architectes et leur économiste, ont étudié les quarante-deux offres faites par différentes entreprises de la région en réponse à l'appel d'offres du mois de juillet dernier.

Le début de l'automne a été consacré à l'analyse des réponses aux questions posées aux différentes entreprises sur leurs offres et à la négociation des prix. Ce travail a permis au conseil municipal de choisir les entreprises retenues pour chaque lot lors de son conseil du 12 octobre 2022.

L'aide, les conseils et la disponibilité du personnel du service juridique de la C2A ont été grandement appréciés lors de cette phase du projet.

La réunion de démarrage du chantier, animée par les architectes Cabrol et Beauvois, s'est déroulée le 23 novembre dernier en présence des différents intervenants.

L'entreprise Eurovia a effectué l'implantation du bâtiment la semaine avant les vacances de Noël.



Elle reviendra début janvier pour délimiter le chantier et en sécuriser l'accès avant d'attaquer les travaux de terrassement.

Pour votre sécurité, nous vous prions de respecter l'interdiction d'accès au chantier durant toute sa durée. Nous vous recommandons d'être vigilants à ses abords. La chaussée du chemin des Aubépines sera ponctuellement rétrécie.

Le stationnement sur le terrain communal restera possible uniquement sur le côté gauche (le long de l'avenue du Moulin à vent).



RÉUNIONS DES HAMEAUX

Le maire, Olivier Oustric, et les conseillers municipaux avaient invité les habitants des hameaux à venir à leur rencontre le samedi 3 décembre 2022.

La première réunion concernait les hameaux de Grèzes, Laurens et Boudret, tandis que les résidents de La Combe, Viguiet et Las Vergnes étaient conviés à la seconde réunion.

Dix à douze personnes ont participé à chacune de ses rencontres et nous les remercions pour cet échange bienveillant.



Dans un premier temps, Olivier Oustric et Grégory Avérous ont échangé avec les participants sur trois sujets :

- l'adressage : les propositions de la commission travaux pour les noms des rues, des chemins ou des impasses ont été validées par les habitants des hameaux et seront votées au prochain conseil municipal.

- l'évolution de la gestion des déchets : Grégory a informé les dénatés sur les nouveaux déchets que nous pourrions mettre dans nos bacs jaunes et a rappelé l'importance du compostage. La proposition d'installer des composteurs collectifs dans les hameaux n'a pas été retenue à ce jour, les participants ayant déjà des composteurs individuels.

- l'extinction de l'éclairage public : Elle concernera également les hameaux. L'éclairage public devient une compétence de la C2A au 1er janvier 2023. Cette dernière a commandé neuf horloges programmables à distance et connectées à l'horloge de Genève. Le conseil municipal votera prochainement les horaires d'extinction sur chacun des neuf secteurs de la commune.

Le second temps de la réunion était consacré aux demandes et remarques des habitants des hameaux. Certaines requêtes peu coûteuses pourront être rapidement mises en place et permettront d'améliorer leur quotidien.

TRAVAUX DE LA RUE DES REMPARTS

Après une première phase de travaux destinés à remettre à neuf l'ensemble des réseaux humides (eau potable, pluvial et assainissement), la seconde phase va débuter en janvier 2023.



Cette seconde phase consiste à aménager la partie de la rue des Remparts qui descend devant l'épicerie O'Pain Bar (voirie et trottoirs), ainsi que la place des Châtaigniers.

Sur cette place, un petit terrain de pétanque et un espace vert seront créés. Des emplacements marqués resteront réservés au stationnement des voitures le long de la rue.

Côté épicerie, le trottoir sera élargi et permettra une circulation plus aisée des poussettes et personnes à mobilité réduite. De grands bacs de fleurs seront installés afin de fleurir davantage encore le village et la terrasse de l'épicerie sera matérialisée.

Durant les deux mois que vont durer ces travaux, des **modifications des conditions de circulation** sont nécessaires :

- Cette partie de la rue des Remparts sera fermée à la circulation.
- La partie de la rue des Remparts située entre la côte de la Fond Neuve et la rue de Goy repassera à double-sens.

Nous avons conscience qu'il sera un peu plus difficile de se garer dans le centre-bourg avec ces travaux et ceux de l'école. Nous comptons sur votre patience et votre compréhension. Nous vous encourageons à utiliser le parking de la salle des fêtes.

ÉVOLUTION DU TRI SÉLECTIF

En ce début d'année, les consignes de tri évoluent : elles sont simplifiées ! En effet, à compter du 1er janvier 2023, **l'ensemble des emballages ménagers en carton, plastique et métal peuvent désormais être recyclés.**

Le bac jaune accueille donc davantage de déchets. Nous pouvons y mettre en vrac (pas dans des sacs) :

- Les papiers, les emballages carton et les briques alimentaires,
- Les flacons et bouteilles en plastique,
- Les emballages métalliques,
- Les pots, tubes et gourdes en plastique (pot de yaourt, tube de dentifrice...),
- Les petits emballages en métal (capsules de café, tube de crème, capsules bières...),
- Les barquettes en plastique,
- Les sachets et sacs plastiques.

Les emballages en verre sont toujours à jeter dans les points d'apport volontaire « récup-verre ».

Les biodéchets (épluchures légumes, fruits, l'herbe, les feuilles...) doivent être compostés.

Les déchets verts « importants » et les encombrants doivent être déposés en déchetterie.

Et ce qui reste (papiers souillés, couches, lingettes, petits objets en plastique...) sont à mettre dans les containers marrons dans des sacs fermés.

En suivant ces règles, au moins 20% des ordures ménagères pourront être revalorisés !

EN BREF...

Durant les travaux effectués devant l'épicerie O'Pain Bar, la rue des Remparts repassera à double sens de circulation, entre la côte de la Fond Neuve et la rue de Goy.

Dans la continuité des décisions prises au niveau de la C2A, le conseil municipal décidera prochainement des horaires d'extinction de l'éclairage public.

Plusieurs habitants du village se sont plaints des chats errants.

Merci d'être vigilants avec vos animaux de compagnie.



Repas de Noël
des élus et des salariés
de la commune



Ecole de Dénat - 29/09/2022
Projet « Nettoyons la nature »

PRÉVENIR LES CAMBRIOLAGES

Les cambriolages, ça n'arrive pas qu'aux autres !

Pour vous protéger, quelques mesures simples peuvent être envisagées :

- Soyez vigilants au quotidien, fermez la porte à clef même lorsque vous êtes présents chez vous.
- Avant de laisser entrer quelqu'un chez vous, assurez-vous de son identité par une carte professionnelle ; si besoin appelez son employeur.
- Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre maison.
- Ne laissez pas d'objet de valeur en vue, a fortiori visible depuis l'extérieur. Placez-les en lieu sûr.
- Ne laissez pas la clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée, ni sous un paillason.
- Ne laissez pas dans le jardin une échelle ou des outils qui faciliteraient la tâche des intrus.
- Ne communiquez pas vos absences et congés sur les réseaux sociaux et n'y publiez pas de photos de vacances.

Vous pouvez installer une alarme : demandez conseil à un professionnel de la sécurité.

Lorsque vous partez plusieurs jours, pensez à utiliser le service **Opération Tranquillité Vacances**, en vous déplaçant au commissariat ou à la gendarmerie de votre choix, ou en vous inscrivant sur le site service-public.fr (après vous être identifié).

Prévenez également vos voisins afin qu'ils soient plus vigilants.

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, les cambriolages sont majoritairement opérés de jour.

En cas d'agissement suspect faisant penser qu'un cambriolage est en cours, signalez-le à la gendarmerie, en composant le 17 ou le 112.

N'intervenez surtout pas, contentez-vous de recueillir un maximum de renseignements.

Ne détruisez pas les indices en vous rendant sur place.

Si vous êtes victime d'un cambriolage, contactez les gendarmes (17).

Une fois que la gendarmerie de Réalmont aura effectué ses constatations :

- Contactez votre banque pour faire opposition sur vos cartes bancaires, chéquiers...
- Déposez plainte à la gendarmerie, muni d'une pièce d'identité. Vous pouvez effectuer votre dépôt de plainte sur internet : <https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr>, mais vous devrez vous déplacer pour le signer.
- Déclarez le vol par lettre recommandée dans les 2 jours ouvrés à votre assureur.

Retrouvez l'ensemble de ces conseils dans la plaquette éditée par la Gendarmerie Nationale sur son site internet : <https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/zooms/un-concentre-de-bons-reflexes-pour-mieux-lutter-contre-les-cambriolages>.

La **Compagnie de Gendarmerie d'Albi** communique et dispense de bons conseils sur l'application mobile **PanneauPocket**, pensez à vous abonner.

Enfin, l'application mobile nationale « **Ma Sécurité** », également disponible sur téléphone Android ou iPhone, permet de se renseigner sur les services de police et de gendarmerie et de les contacter.

The infographic is a 2x3 grid of colored boxes, each containing an emergency number and its corresponding service. The top row has a red box for fire (18), a dark blue box for general emergency numbers, and a light blue box for medical aid (15). The bottom row has an orange box for hearing-impaired emergencies (114), a medium blue box for European emergency (112), and a purple box for police (17). Each box includes a telephone handset icon and a brief description of the service.

18 SAPEURS-POMPIERS Pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide	LES NUMÉROS À CONNAÎTRE EN CAS D'URGENCE LES NUMÉROS D'APPEL D'URGENCE PERMETTENT DE JOINDRE GRATUITEMENT LES SECOURS 24H/24	15 SAMU LE SERVICE D'AIDE MÉDICALE URGENT Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé vers un organisme de permanence de soins
114 NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES Si vous êtes victime ou témoin d'une situation d'urgence qui nécessite l'intervention des services de secours. Numéro accessible par fax et SMS	112 NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPÉEN Si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union Européenne	17 POLICE SECOURS Pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police

ASSOCIATIONS

Voici les coordonnées des associations de notre commune :

Association Communale de Chasse de Dénat

chassededenat@gmail.com

Association Culture et Loisirs de Dénat
acl.denat@gmail.com

Association des Aides à Domicile en Milieu Rural Lomers-Lamillarié-Dénat
lombers@admrtarn.fr

Association des Parents d'Élèves de l'école de Dénat
ape.denat@gmail.com

Association Familles Rurales de Dénat
famillesruralesdenat@gmail.com
06 14 97 63 65

Association Générations Mouvement Dénat, Fauch, Labastide-Dénat, Ronel
06 73 88 49 89

Chorale Happy Day
06 33 35 15 98



Fête du village - Septembre 2022



École de Dénat - Octobre 2022
Élection des délégués de classe à la mairie

DERNIÈRES NOUVELLES DE L'ADMR

Voici les dernières nouvelles de l'ADMR Lomers - Lamillarié - Dénat :

Assemblée générale du 17/09 à Lomers

En ouverture de l'assemblée, un hommage est rendu à la mémoire de M. Michel FABRIES qui a été pendant de nombreuses années Président de l'Association Locale de Lomers et qui a su véhiculer les valeurs chères au mouvement : solidarité, entraide, citoyenneté, universalité, confiance.

Il a su installer l'Association comme une référence dans le paysage local, une association reconnue par chacun des acteurs du territoire.

A l'ordre du jour figure l'élection d'un nouveau bureau car M. PALOUS est démissionnaire du poste de Vice-Président mais reste responsable technique de la téléassistance ADMR. Mme BALZARIN démissionne du poste de trésorière. M. BALZARIN de la fonction de bénévole. Tous deux se retirent de l'Association.

Nous remercions tout particulièrement M. et Mme BALZARIN pour leur implication durant une douzaine d'années au sein de l'ADMR où ils ont su donner de leur temps libre pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées. Ils ont participé au suivi et à l'évolution de l'Association et ont vécu au fil des années l'arrivée de toutes les nouvelles normes administratives, sans oublier leur participation très active aux activités (loto, confection oreillettes...)

Nous leur souhaitons de belles aventures.

Nous avons le plaisir d'accueillir trois nouvelles bénévoles qui viennent étoffer l'équipe de Lomers Lamillarié Dénat, il s'agit de :
Mme Monique CAYZAC de Lamillarié
Mme Catherine ROBIN de Lomers
Mme Géraldine FOURES de Dénat
Nous les remercions vivement et leur réservons notre meilleur accueil.

La gestion des plannings au quotidien

Depuis la mi-mars 2020 nous évoluons au sein de l'association dans un contexte difficile dû à la crise sanitaire et à la pénurie de personnel.

Nous sommes en permanence à la recherche de nouveaux salariés pour nous permettre de mener à bien notre rôle de service « Aide à la personne ».

Les absences imprévues font modifier sans cesse les plannings, ce qui entraîne une surcharge de travail et de la fatigue pour celles qui restent sur le terrain. Malheureusement ces situations répétitives génèrent un mécontentement bien compréhensible des personnes aidées.

Nous devons honorer le service pour lequel l'Association s'est engagée, nous n'avons pas d'autre choix que de procéder à l'embauche dans l'urgence de candidats, pour la plupart sans expérience dans l'accompagnement des personnes âgées.

La loi de l'avenant 43

Il est urgent que la profession de « l'Aide à domicile » soit reconnue à sa juste valeur. Un premier pas est fait dans cette direction avec la loi de l'avenant 43, dont les négociations ont abouti en

février 2020 et l'application en octobre 2021 qui a pour objectifs :

- revaloriser les salaires.
- favoriser les parcours et l'évolution des salariés.
- supprimer l'automatisme diplôme et emploi.
- promouvoir la reconnaissance des compétences.

Cette démarche de mieux rémunérer les Aides à Domicile a permis d'observer une augmentation des salaires du personnel de terrain. Mais la tâche n'est pas terminée, en 2021 et 2022 des groupes de travail, bénévoles et personnel fédéral se sont réunis pour continuer la mise en œuvre de cette loi. Des procédures et des documents supports ont été établis lors de ces rencontres. Ceux-ci vont être utilisés par l'ensemble des Associations Tarnaises.

À noter que la Fédération va nous accompagner sur les procédures à mettre en place pour appliquer cette loi.

Composition du Bureau 2022 :

Présidente : Doris HUCHEDE

Vice-Présidente : Annie GREGOIRE

Trésorière : Monique CAYZAC

Secrétaire : Christiane ENJALBERT

Les fonctions bénévoles :

M. Henri PALOUS : référent téléassistance

Mme Catherine ROBIN : référente qualité

Mme Géraldine FOURES : visites aux familles

Mme Christiane ENJALBERT : visites aux familles

Mme Annie GREGOIRE : responsable planning

Animations 2022/2023 :

Loto 3 octobre 2022 à Lombers

Loto mars ou avril à Lamillarié



Photo de salariées, bénévoles, ACP ayant participé à la randonnée du défi Cathare de Lombers le 18/09/22



La municipalité ne peut être tenue responsable des informations et articles transmis par les responsables associatifs...

Mairie de DÉNAT

Accueil du public : 1, Place de la Mairie
81120 Dénat

- le mardi de 9h à 12h et de 14h30 à 18h
- le jeudi de 14h30 à 17h
- le vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

Contactez-nous :

Téléphone : 05 63 76 07 27

E-mail : mairie@mairie-denat.fr

Le Maire reçoit sur rendez-vous :

- le mardi de 16h30 à 18h30
- le vendredi de 14h à 17h

Nous sommes sur le Web !

Visitez-nous :

www.mairie-denat.fr

Pensez à télécharger l'application :

